

23 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2010

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2010, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à quatre reprises : le 24 février, le 3 juin, le 21 octobre et le 8 décembre.

A) Le 24 février, la Commission a examiné les deux rapports suivants :

- Exploitation du camping municipal
- Citadelle : création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

La commission a émis un avis favorable sur ces dossiers.

B) Le 3 juin la Commission a examiné les 3 rapports suivants :

- la SMAC : création d'une Régie Autonome Personnalised
- le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- les rapports d'activités 2009 des services de l'Eau et de l'Assainissement. Une visite du chantier du réservoir du Grand Désert a été organisée, suivie d'une visite du chantier de la SMAC

La Commission a émis un avis favorable sur ces rapports.

C) Le 21 octobre, la Commission a examiné :

- les rapports d'activités 2009 des services délégués suivants :

- . Accueil de loisirs des Francas
- . Camping de Chalezeule
- . Casino de Besançon
- . Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère
- . Citadelle
- . Crématorium
- . Distribution publique du gaz
- . Chauffage urbain de Planoise
- . Réseau câblé.

- le rapport d'activité de la RAP Ledoux.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun des rapports présentés.

D) Le 8 décembre, la Commission a examiné le dossier de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle ERBA

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des travaux 2010 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.